

## **REGLEMENT DU CONCOURS « #PrixMoJoRTL 2021 »**

ARTICLE 1 OBJET DU REGLEMENT La société RTL Lëtzebuerg ayant son siège social au 43, boulevard Pierre Frieden L1543 Luxembourg, organise du 1 au 19 mars 2021 un concours destiné aux talents de demain dans le domaine du journalisme, intitulé « #PrixMoJoRTL », le terme « MoJo » étant la contraction de Mobile et Journaliste.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. RTL Lëtzebuerg se réserve le droit d'exclure tout candidat ne respectant pas le règlement du concours sans que cette décision ne puisse être contestée.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION La participation à ce concours est ouverte aux étudiants en journalisme, âgés de 18 ans minimum, autorisés à exercer une activité professionnelle sur le territoire luxembourgeois, inscrits en dernière année dans une école de journalisme reconnue. RTL Lëtzebuerg se réserve le droit de vérifier que les candidats ont participé au concours dans des conditions conformes au présent règlement et de vérifier la véracité des informations saisies lors de la participation notamment leur identité. Les participations non conformes (en incluant les fausses identités), entraînant la disqualification du candidat et l'annulation de sa dotation le cas échéant. Le français est la seule langue officielle du concours.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION La participation à ce concours se déroulera selon les étapes suivantes :

### **Etape 1 : Jusqu'au dimanche 7 mars 2021**

Les candidats ont jusqu'au 7 mars 2021 minuit pour envoyer un dossier comprenant :

Un **reportage vidéo** d'une durée de 2 minutes maximum sur un sujet d'actualité concernant le Luxembourg ou les travailleurs frontaliers et réalisé impérativement à l'aide d'un smartphone. Dans le cadre de leurs productions, les candidats sont invités à travailler non seulement l'éditorial de leurs sujets, mais également la « forme » (qualité et cadrage de l'image, qualité du son...). Créativité et originalité seront également fortement appréciées par le jury.

Un article complet de 3500 signes maximum, avec illustrations, pour accompagner la vidéo.

Un dossier de candidature devra être joint, comportant : - Un CV (en y indiquant leurs comptes sur les réseaux sociaux) et une lettre de motivation dans lesquels le candidat présente son parcours, explique son projet 3 professionnel, ainsi que tout élément utile qu'il souhaite porter à la connaissance du jury.

- Une photo sous format portrait HD Tous les éléments devront être envoyés dans un dossier par Wetransfer à l'adresse suivante : [prixmojo@rtl.lu](mailto:prixmojo@rtl.lu). Chaque candidat, consent, dans l'hypothèse où son dossier de candidature serait retenu, à céder

gracieusement à titre non exclusif à RTL Lëtzebuerg, pour le monde entier et pour la durée des droits de propriété intellectuelle et de leurs éventuelles prolongations, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation des Eléments par tout réseau de communication électronique existant ou à venir ainsi que par tous moyens de mise à disposition existants ou à venir auprès du public, à destination des écrans ou terminaux de réception fixes ou mobiles, en vue exclusivement d'une communication par RTL sur le Concours et son organisation (notamment sur le site RTL5Minutes.lu, les réseaux sociaux du Groupe RTL.

Chaque candidat déclare et garantit être seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les œuvres présentées en vue de leur publication et par conséquent avoir seul qualité pour en céder les droits d'exploitation et ne pas avoir conclu de contrat avec un tiers qui ferait obstacle à leur publication dédiée dans les conditions susvisées. Chaque participant réalisera l'épreuve avec son propre matériel et par ses propres moyens. RTL Lëtzebuerg ne remboursera en aucun cas les coûts liés à la réalisation de l'épreuve choisie, quels qu'ils soient comme par exemple l'acquisition de matériels (à titre non exhaustif : le matériel vidéo, le matériel audio...). La qualité des informations, leur choix ainsi que la capacité à innover et à maîtriser les différents supports constitueront les critères prépondérants pour le jury. Aucun de ces travaux ne doit avoir été publié auparavant dans la presse, sur le web ou sur tout autre média ou sur un support commercial : il s'agit de productions originales, essentiellement réalisées pour cette opération.

Les inscriptions au concours sont clôturées le dimanche 7 mars 2021 à minuit. Ne seront pas prises en considération les candidatures adressées en dehors des délais prévus ci-dessus ou celles contraires aux dispositions du présent règlement. Après délibération, le jury désigne parmi toutes les candidatures reçues, les trois candidats finalistes qui participeront à l'étape finale dans les locaux de RTLGroup. Au plus tard le vendredi 12 mars 2021, le jury annonce sur les réseaux sociaux du RTL Group le nom des six candidats sélectionnés. En outre, les candidats retenus seront avertis individuellement par email ou par courrier. Ils devront alors impérativement adresser par mail à RTL Lëtzebuerg leur attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant tous dommages corporels et matériels dont il pourrait être responsable ou victime en cours de validité, et ce pour la durée de tout le concours, à défaut, leur participation au concours pourra être annulée.

Les frais de déplacement, les repas ainsi que l'hébergement des étudiants sélectionnés ne sont pas pris en charge par les organisateurs.

## **Etape 2 : Vendredi 12 mars 2021**

Le jury désigne les **3 candidats finalistes** qui participeront à l'étape finale dans les locaux de RTL. Ce jury sera composé de professionnels de l'information du Groupe RTL:

Guy Weber, Directeur de l'Information RTL Luxembourg  
Sandra Bintz, Head of Digital Products

Christophe Wantz, Chef d'équipe RTL 5minutes  
Olivier Treinen, Responsable éditorial RTL.lu  
François Aulner, Journaliste Présentateur

### **Etape 3 : Du Mercredi 17 mars au Vendredi 19 mars 2021**

Les trois candidats sélectionnés sont conviés dans nos locaux à Luxembourg pour **découvrir l'univers** de RTL à travers une visite des studios / régies. Ils seront ensuite invités à réaliser un **reportage vidéo de 2 minutes maximum**, via un **smartphone**, en conditions réelles sur une thématique imposée. Les 3 finalistes auront la chance d'être accompagnés d'un tuteur journaliste de la rédaction. Il bénéficiera d'un regard extérieur et technique à la bonne réalisation du reportage et du montage, mais ne l'influencera pas dans le choix de sa ligne éditoriale. Si besoin un kit complet MoJo pourra être mis à disposition (iPhone, micro, stabilisateur...)

### **Etape 4 : Lundi 22 mars 2021**

L'ensemble des membres du jury du #PrixMoJoRTL délibéreront pour désigner la/le lauréat(e) de cette 1<sup>ère</sup> édition. Christophe Goossens, CEO de RTL Luxembourg, remettra le trophée #PrixMoJoRTL au **lauréat(e)**.

ARTICLE 4 – DOTATION A la fin du concours, le lauréat se verra proposer une collaboration de six mois au sein du Groupe M6, qui débuterait le 1<sup>er</sup> avril 2021. La dotation est acceptée telle qu'elle est annoncée. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne peut être demandé par le gagnant. Aucune contrepartie financière ou équivalent financier de la dotation ne pourra être demandée.

ARTICLE 5 - AUTORISATIONS La participation au concours donne à RTL Lëtzebuerg l'autorisation de publier, à titre gracieux, sur son site et sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook notamment) les nom, prénom, âge, photo et ville de résidence des trois finalistes. Cette autorisation est consentie par les trois finalistes pour une durée de deux (2) ans à compter de la date d'expiration du concours.

ARTICLE 6 - LOI APPLICABLE ET CONTESTATION Le simple fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de RTL Lëtzebuerg pour les cas prévus et non prévus. Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des candidats. LES PARTIES S'EFFORCERONT DE RESOUDRE A L'AMIABLE TOUT LITIGE QUI SURVIENDRAIT A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU PRESENT REGLEMENT.